

ATTESTATION DE TYPE COMMISSION D'EXPERTISE-TYPE DE VIC. A MOT.

Catégorie <b>Voiture de tourisme</b>	Marque <b>PLYMOUTH</b>	Désignation du type / Signe de reconnaiss. <b>P 27 BELVEDERE</b> <b>V-8 20 PS Cabriolet</b>	Bordereau-type <b>N° 1529 / B</b>
---	---------------------------	---	--------------------------------------

Moyens de reconnaissance du type Dés. "P 27" devant No. moteur-"BELVEDERE" latéralement-Cabriolet.  
 No de châssis frappé A gauche, à l'int.montant porte avant, s/plaquette constructeur  
 No de moteur frappé A l'avant, s/partie sup. bloc-moteur, derrière pompe à eau  
 Constructeur du châssis PLYMOUTH MOTOR DIVISION of CHRYSLER Corporation, DETROIT ( USA )  
 Constructeur du moteur CHRYSLER CORPORATION, DETROIT ( USA )

MOTEUR PLYMOUTH P 27	CHASSIS	CARROSSERIE
Marque et type <b>V-8 HI-Fire</b> Genre <b>En V., soup.suspend</b> Carburant <b>Benzine</b> Nombre cyl. <b>8</b> Temps <b>4</b> Alésage <b>87,376</b> mm. Course <b>82,550</b> mm. C.V. impôt <b>20,167</b> Cylindrée totale <b>3,960</b> cm <sup>3</sup> C.V. frein <b>159</b> Refroidissement <b>Eau</b> Empl. du moteur <b>A l'avant</b>	Nombre d'essieux <b>2</b> Entraînement sur <b>roues arrières</b> 1. Frein A pied : <b>Hydraulique, à tambours, sur toutes les 4 roues</b> 2. Frein A main: <b>Mécanique, à serr. ext. s/arbre de cardan/roues arrières.</b> 3. Frein <b>--</b> Frein de remorque <b>--</b> Direction <b>A gauche - A vis et galet **)</b> Crochet de remorque <b>--</b> Nombre de vit. avant <b>3</b> (***) Vit. en 1 <sup>re</sup> vit. <b>en prise dir. 175 km/h.</b>	Constructeur <b>PLYMOUTH DIVISION</b> Genre / Forme <b>Cabriolet (Convertible)</b> Nombre de portes <b>2</b> Nombre de places ass. <b>Totaux=6</b> Avant <b>2-3</b> Milieu <b>--</b> Arrière <b>2-3</b> Nombre de places debout <b>--</b> Four motos: Siège arrière <b>--</b> Sidecar <b>--</b>

POIDS ET PNEUMATIQUES		Essieu avant	Essieu arrière	Total
Poids à vide du châssis prêt à rouler		kg.	kg.	-- kg.
Capacité de charge du châssis (art. 11 RS)		kg.		-- kg.
Poids maximum garanti par le fabricant		kg.	kg.	-- kg.
Poids à vide du vhc. carrossé (prêt à rouler)	<b>av. surmultiplié 930</b>	kg.	<b>780</b> kg.	<b>1'710</b> kg.
Charge utile		kg.	kg.	-- kg.
Poids maximum garanti du train routier (camion / remorque)				-- kg.
Pneumatiques: Dimension		<b>7.10 - 15</b>	<b>4 Ply</b>	<b>simples tubulaires</b>
Capacité de charge (par pneu <b>560</b> kg.)	par essieu	<b>1'120</b> kg.	<b>1'120</b> kg.	

**EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET AVERTISSEUR**

Phares: Marquage H E L A  
 2, dans les phares  
 Feux de position  
 Feux stop 2, combinés (ampoule double fil.  
 Fil. 4, fil. 2)  
 Indicateurs de direction: Syst. 4, clignotant électrique (2 tons)  
 Avertisseur

1) Syst. antibrouillard Ampoules Blaux à cullier  
 Feux rouges 2, combinés (amp. double filament  
 Eclairage du No de centr. 1, au milieu de part. parc-chocs  
 AV=ds. leur position d'origine. (blancs)  
 Empilement AN=comp. av. feux stop (rouges)  
 Estrie-glace 2, électriques

**DIMENSIONS**

1.784 mm.	Vols { avant
1.786 mm.	{ arrière
1.695 mm.	Largeur hors-tout
2.1921 mm.	Empatement
5.176 mm.	Longueur hors-tout
1.600 mm.	Hauteur (non chargé)
180 mm.	Garde au sol
1.300 mm.	Porta à faux, arrière
-- mm.	Crochet de remorque (haut. dep. sol)
-- mm.	Crochet de remorque (peine à faux)
11,90 m.	Diamètre de braquage ext. gauche
11,80 m.	Diamètre de braquage ext. droite
mm.	Dim. Intérieures
mm.	Longueur du pont de charge
mm.	Largeur du pont de charge
mm.	Hauteur Intérieure
mm.	Haut. du pont dep. la sol
mm.	Ridelles (hauteur)

**OBSERVATIONS**

## S/demande : Avec servo hydraulique  
 ### S/demande : avec surmultiples ("Overdrive") =  
 Avec transmission "Powerflite" =  
 Exiger une cale.  
 Mesure du bruit : A 7 m. Intégralement  
 Au régime max. d'utilisation (145 km/h/  
 Au régime max. d'utilisation (78 Phono  
 = 56 Phono  
 = 78 Phono  
 = 80 Phono  
**MODIFICATIONS ET AMELIORATIONS (sel. RA)**  
 1) Phares : Dispositifs avec ampoules Blaux et  
 feux de position encastres dans le phare mon-  
 tes par l'importateur.  
 2) Eclairage de capot : Selon interprétation de l'  
 art. 12 HE, les pointes et les arêtes doivent être  
 arrondies à minimum 2,5 mm. de rayon.  
 3) Vhc. av. " Powerflite " : Exiger une cale.

Lieu et date de l'expertise-type

SCHIMMACH BAD, le 25. 2. 1955

La commission d'expertise-types